

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

D'AUBIN

Séance du 1^{er} avril 2026

L'an deux mille vingt six, le premier avril à 20 h 00, le Conseil Municipal d'AUBIN, dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie d'AUBIN, sous la présidence de M. Jean-Claude GRANIER, Maire.

Etaient présents : MM. Jean-Claude GRANIER – Bernard FABRE – Aurélie MOULY – M. Jérôme LOZANO – Mme Brigitte CUESTA – M. Philippe AUPETIT – Mme Maryline SALVAN – M. Maurice COUDERC – Mmes Catherine RAYNAL – Marie-Laure FARACO – M. Lionel AULANIER – Mme Agnès GARROUSTE – MM. Sébastien FONTAINE – Ambdillah BACAR – Gérald RIVIERE – Mme Charlène CUESTA – M. Bernard AUGIER – Mmes Christines TEULIER – Michèle PLEINECASSAGNE – Michèle MACALUSO – M. Laurent ALEXANDRE.

Procurations : Mme Alexandra DAUSSE à M. Jean-Claude GRANIER,
Mme Laura HERNANDEZ FAJARDO à Mme Maryline.

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Aurélie MOULY ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : Désignation des Représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Le Conseil Municipal,

VU l'article R. 123.8, R. 13.10 et R. 123.15 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la délibération du 1^{er} avril 2026 fixant à 8 le nombre d'Administrateurs du C.C.A.S,

La désignation des membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S doit être effectuée au scrutin secret, sauf si le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas y procéder.

DECIDE à l'unanimité le vote à main levée.

Cette élection a lieu au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

De la sorte, il convient donc de procéder à l'élection des **4 membres** du Conseil Municipal selon la répartition suivante :

- 3 sièges pour la liste : « *DEMAIN UN NOUVEL AUBIN* » ;
- 1 siège pour la liste : « *UNIS ET SOLIDAIRES ALLONS PLUS LOIN POUR AUBIN* ».

Le Conseil Municipal,

DESIGNE les représentants ci-après pour siéger au Conseil d'Administration du C.C.A.S:

Président de droit : M. Jean-Claude GRANIER

Membres : MM. Bernard FABRE – Maryline SALVAN – Charlène CUESTA – Christine TEULIER.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en l'Hôtel de Ville, les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération Transmise à la Sous-Préfecture le **3 avril 2026**.

Publiée ou Notifiée le **3 avril 2026**.

Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité que le présent acte est exécutoire.

La Secrétaire,



Aurélie MOULY



Pour extrait conforme,

Le Maire,


Jean-Claude GRANIER